

DECRET N° 2018/106 DU 07 FEV 2018
portant nomination du Président du Conseil Constitutionnel.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret N° 2018/105 du 07 FEV 2018 portant
nomination des Membres du Conseil Constitutionnel,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **ATANGANA Clément** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Président du Conseil Constitutionnel.

Article 2 .- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 07 FEV 2018

